



GÉNIE TECHNIQUE DU BÂTIMENT

LA MAÎTRISE ENTRE VOS MAINS



BREVET
DE MAÎTRISE





SOMMAIRE

À qui s'adresse cette formation ?

P04

Pourquoi passer le Brevet de Maîtrise
Génie Technique du Bâtiment ?

P06

Aperçu général et description des modules

P08

Organisation de la formation

P10

Fit4Brevet ?

P11

Contacts, liens et modalités d'inscription

P12

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

LE BREVET DE MAÎTRISE EN MUTATION

Le Brevet de Maîtrise reste le principal **label de qualité** dans le secteur de l'Artisanat. Il est synonyme de résolution de problèmes, de compétence technique et de fiabilité. Le Maître Artisan connaît son métier. Cette qualification nationale vit actuellement un processus de réforme avec pour objectif le renforcement de la qualité et de l'attractivité, mais aussi celui de répondre aux défis du marché (smart living, digitalisation, interconnectivité des corps de métiers « technique du bâtiment », énergies renouvelables, BIM, etc.).



LE BREVET DE MAÎTRISE S'ADRESSE À



Ceux qui ont l'envie
d'entreprendre
et de réaliser des projets



Ceux qui veulent
évoluer vers plus
de responsabilités



Ceux qui veulent
se réorienter

LA FORMATION MENANT AU BREVET DE MAÎTRISE EN « GÉNIE TECHNIQUE DU BÂTIMENT »

La formation menant au Brevet de Maîtrise en « Génie Technique du Bâtiment » offre les compétences nécessaires pour exercer une activité professionnelle artisanale, et surtout occuper un poste à responsabilités, dans tous les domaines de la **technique d'installations et de la technique d'exploitation électrique** (cette dernière étant composée des domaines électrotechnique et domotique); elle permet en outre d'être initiée à la gestion d'une entreprise artisanale.

En participant à cette formation, vous serez capable de :

- **travailler** de manière responsable au sein d'équipes d'experts,
- **diriger** des groupes ou des organisations de manière responsable,
- **guider** le développement professionnel d'autres personnes,
- **aborder** des problèmes en équipe avec prévoyance,
- **argumenter** auprès de spécialistes sur des problèmes techniques complexes et sur les solutions à y apporter et mener les développements nécessaires avec eux,
- **définir** des objectifs pour des processus d'apprentissage et de travail, d'y réfléchir et de les évaluer,
- **concevoir** de manière autonome des processus d'apprentissage et des processus de travail durables.

Devenir Maître Artisan, c'est posséder une certaine **ouverture d'esprit**, vouloir réaliser des **projets innovants** et être prêt à **prendre ses responsabilités** tant au niveau professionnel qu'au niveau privé, dans un environnement en mutation et caractérisé par la diversité de ses activités.



POURQUOI PASSER LE BREVET DE MAÎTRISE GÉNIE TECHNIQUE DU BÂTIMENT ?

Les avantages
du nouveau brevet
**Génie Technique
du Bâtiment**
sont nombreux :



01. ECONOMIE

- LABEL DE QUALITÉ
- RÉPONSE AUX EXIGENCES DU MARCHÉ EN MUTATION
- DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ORIENTATION CLIENT
- INTERDISCIPLINARITÉ
- RECHERCHE DE SOLUTIONS INNOVANTES
- AVOIR UNE VUE PLUS LARGE DU SECTEUR
- ACQUÉRIR UNE MEILLEURE QUALIFICATION POUR ACCÉDER AUX POSTES À RESPONSABILITÉS
- DIGITALISATION





02. FORMATION

- ORIENTATION PROJETS PRATIQUES
- CONTENUS LARGES ET MODULAIRES
- ENSEIGNEMENT MODERNE AVEC UNE ORIENTATION COMPÉTENCES
- PLUS D'INTERACTIVITÉ ET APPRENTISSAGE AUTODIRIGÉ ET EN COOPÉRATION
- PLATEFORME D'APPRENTISSAGE EN LIGNE



03. DROIT

- DROIT DE FORMER (TRANSMISSION DE SAVOIR)
- DROIT D'ÉTABLISSEMENT (CRÉER UNE ENTREPRISE) DANS UNE PLUS LARGE PANOPLIE D'ACTIVITÉS DU GÉNIE TECHNIQUE DU BÂTIMENT

APERÇU GÉNÉRAL ET DESCRIPTION DES MODULES

La formation au Brevet de Maîtrise comprend d'une part la pratique et la théorie professionnelle relatives aux activités [modules F, G, H, M et I] et, d'autre part, des modules transversaux obligatoires pour tous les Brevets de Maîtrise [modules A, B, C, D et E]. Le tableau illustre le parcours de formation idéal et recommandé pour le Brevet de Maîtrise en Génie Technique du Bâtiment.

MODULES DE THÉORIE PROFESSIONNELLE

1^E ANNÉE

PHASE D'INITIATION ET D'ORIENTATION

F PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA TECHNIQUE DU BÂTIMENT (100 HRS)

Technique de chauffage, technique de ventilation, de climatisation, technique en sanitaire, isolation, électrotechnique, technique de mesure, de commande et de régulation, automatisation de bâtiment.



2^E ANNÉE

PHASE DE DÉVELOPPEMENT

G MANAGEMENT SPÉCIFIQUE (60 HRS)

Législations, normes, sécurité au travail, planification de projets, calcul des coûts, prix de revient.



H UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE (80 HRS)

Sources d'énergie, conseil, cadre légal gestion de l'énergie.



3^E ANNÉE

PHASE D'APPROFONDISSEMENT ET D'EXPERTISE

M1 CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES EN TECHNIQUE D'INSTALLATIONS (100 HRS)

Chauffage, ventilation, réfrigération, sanitaire, distribution de l'énergie électrique, normes et règles de sécurité, systèmes de communication, éclairage.



M2 TECHNIQUE D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE (100 HRS)

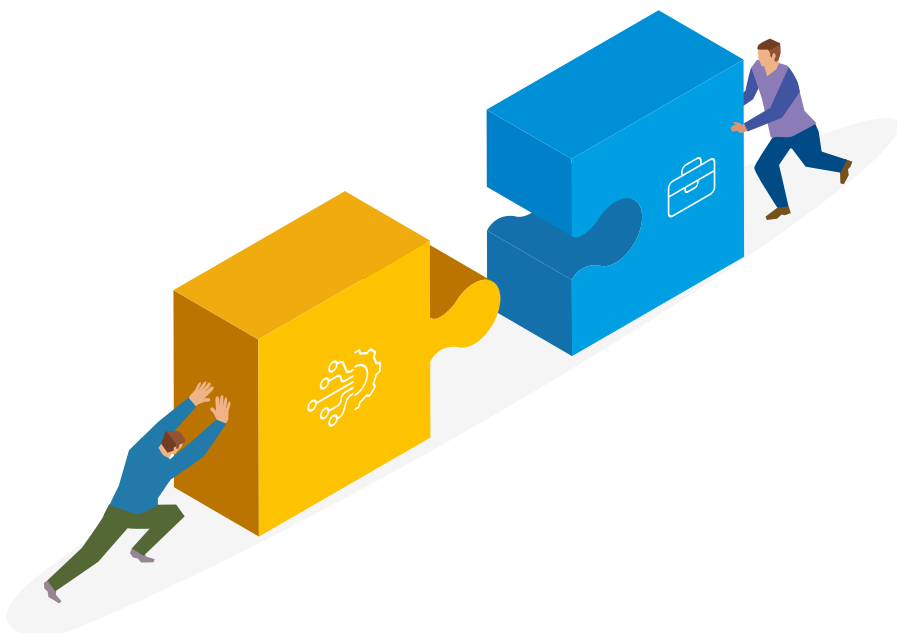


I PRATIQUE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE D'INSTALLATIONS (80 HRS)

Phase d'expertise : projet individuel ou en groupe, réalisation de la pièce de maîtrise, épreuves pratiques, entretien professionnel.

OU*

I PRATIQUE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE (80 HRS)



MODULES DE GESTION D'ENTREPRISE ET DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE

EXAMENS

A DROIT (40 HR^S)



EXAMEN **F** + **A** + **B**

B TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION (80 HR^S)

C TECHNIQUES DE MANAGEMENT (80 HR^S)



EXAMEN **G** + **H** + **C**

D CRÉATION D'ENTREPRISE (24 HR^S)

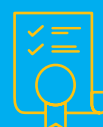


EXAMEN **M1** + **M2** + **D** + **E**

E PÉDAGOGIE APPLIQUÉE (40 HR^S)

+

EXAMEN DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE **I**



ORGANISATION DE LA FORMATION

Pour vous assurer une préparation optimale aux examens du Brevet de Maîtrise, la Chambre des Métiers vous offre une formation préparatoire complète.

LES ÉLÉMENTS CENTRAUX DE CETTE FORMATION :

- Une formation en cours d'emploi
- Un parcours de formation recommandé organisé en modules sur une durée de 3 années et demie
- Les candidats au Brevet de Maîtrise ont droit au congé de formation
- **Aucune dispense de fréquentation des cours n'est possible** pour les cours de théorie et de pratique professionnelle (modules F, G, H, M et I) ainsi que pour les cours de pédagogie appliquée et de création d'entreprise (modules D et E)

LES COURS :

- Les cours de théorie professionnelle sont organisés en semaine (septembre à juillet ; cours en soirée, cours en bloc et les weekends possibles)
- Les cours généraux en gestion d'entreprise sont organisés en fin de semaine (septembre à avril)
- Les cours sont organisés en présentiel et à distance (travail personnel à domicile nécessaire)
- Les candidats au Brevet de Maîtrise « Génie Technique du Bâtiment » devront obligatoirement suivre les 2 cours de théorie professionnelle spécifiques aux différentes activités proposées dans le cadre du module M
- Les candidats doivent choisir un domaine de spécialisation (module I). Le diplôme du Brevet de Maîtrise « Génie Technique du Bâtiment » portera aussi le nom de la spécialisation choisie
- Les cours sont caractérisés par une **orientation projets** et une approche par compétences
- Une séance de lancement et de soutien dans l'apprentissage auto-dirigé est organisée en début de formation

LES EXAMENS :

- Chaque module est sanctionné par un examen (examens théoriques organisés entre avril et juillet, examens de gestion d'entreprise organisés pendant les vacances scolaires de Pâques)
- Deux sessions d'examens sont en principe organisées chaque année
- L'examen pratique final est organisé en dernière année de formation à la suite des cours pratiques et portera sur la spécialisation choisie



8 QUESTIONS À SE POSER

Est-ce que j'ai un objectif clair ?

Un objectif est un rêve que l'on concrétise, que l'on modélise et vers lequel on avance. Lorsque l'on se fixe un objectif on passe alors du rêve au projet.

Quelle motivation ai-je pour suivre les cours du Brevet Génie Technique du Bâtiment ?

Avoir des objectifs nous motive. Est-ce que je veux évoluer et avancer dans ma carrière, devenir indépendant ou tout simplement avoir une meilleure qualification ?

Est-ce que je me sens prêt à m'engager dans mon propre parcours d'apprentissage ?

Lors de cette formation, vous travaillez sur des projets concrets et vous devenez acteur de votre propre évolution. « Vouloir ne suffit pas, il faut aussi agir. » (Goethe)

Que suis-je prêt à investir à côté de mes parcours professionnel et privé ?

On peut compter entre 12 et 15 heures par semaine en investissement personnel (cours en présence et en ligne, préparation personnelle et phase d'auto-apprentissage, préparation aux examens).

Est-ce que mon entourage me soutient dans cette démarche ?

Le soutien moral et organisationnel de votre entourage est très important pour garder votre motivation tout au long de votre parcours.

Est-ce que je suis prêt à changer de perspective ?

Cette formation vous permet d'acquérir une ouverture d'esprit et de changer la perspective « métier » en une perspective plus large englobant tout le domaine du génie technique du bâtiment.

Est-ce que je suis prêt à collaborer sur des projets communs avec d'autres corps de métiers et à avancer en groupe ?

Chacun est expert dans un métier et doit partager ses compétences et expériences pour avancer au sein d'un groupe.

Est-ce que je suis prêt à m'investir davantage pour évoluer sur le volet pratique ?

Le volet pratique est validé par un examen pratique final. En plus des cours pratiques proposés, il vous faut acquérir l'expérience et la maturité du geste au quotidien pour atteindre un niveau d'excellence.

CONTACTS, LIENS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

**LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES À PARTIR DU 15 JUIN
SUR [HANDSUP.LU/BREVET-MAITRISE](https://handsup.lu/brevet-maitrise)**

POUR VOUS INSCRIRE, IL SUFFIT :

- d'un diplôme de niveau DAP minimum ou tout autre diplôme de niveau supérieur, luxembourgeois ou étranger, reconnu équivalent par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (www.men.lu)
- d'une pièce d'identité
- d'un certificat de travail (si disponible), attestant d'une expérience professionnelle d'au moins un an (après le DAP ou dernier diplôme obtenu) dans le domaine d'activité du Génie Technique du Bâtiment. Le certificat doit être remis avant l'admission à l'examen pratique.

LANGUE DE FORMATION :

  Luxembourgeois et Allemand ou  Français

TARIFS FORFAITAIRES :

- 600 € / an pour la participation aux cours,
- 300 € / session d'examen.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATION ?

Retrouvez toutes les informations sur handsup.lu/brevet-maitrise

Besoin d'un conseil personnalisé ? Contactez-nous !

brevet@cdm.lu ou **+352 42 67 67 – 540**

Nos conseillers en formation vous reçoivent sur rendez-vous.

